

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **4 juillet 2016, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

438, chemin de la Petite-Rivière

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.5.3.1

Accepter une superficie maximale autorisée des bâtiments secondaires, supérieure à 75 % de l'aire au sol du bâtiment principal tel que prévu.

Donné à New Richmond,
Ce 19^e jour de mai 2016

Céline LeBlanc
Greffière